

écco

ÉDITION FRANÇAISE



ECO est publié par les Organisations Non Gouvernementales lors des conférences majeures depuis la Conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP7, Marrakech, oct-nov 2001.

Pas de puits dans ma réserve !

Toutes les Parties ont intérêt à s'assurer que la mise en réserve des crédits puits dans les périodes d'engagement futures sera impossible. Mais, pour cela, il faut concevoir des règles en béton.

Avec une observance tranchée de manière inattendue et l'entrée en action des ministres, le très sexy article 7.4 semble être l'arène principale de la COP7 finissante. Cet article aborde des enjeux tels que le potentiel de substituabilité entre AAUs, CERs, ERUs et les tout nouveaux RMUs (la «fongibilité»), ainsi que la liberté de mettre en réserve les unités pour de futures périodes d'engagement (le «banking»).

Les discussions semblent bien situées, avec les positions familières du Groupe de l'Ombrelle et du G77-Chine, et l'UE oscillant nerveusement entre les deux. Tous les enjeux de l'Article 7.4 soulèvent des questions impor-

tantes, mais dans cette situation il nous revient de mettre en lumière les dangers les plus grands.

La mise en réserve des crédits issus de l'Article 3.3 et 3.4 pour des périodes d'engagement futures serait par essence dommageable. Cela transformerait le statut des allocations extrêmement généreuses relatives aux puits (appendice Z et autres provisions non-plafonnées). Elles ne seraient plus la rustine pour la première période d'engagement clairement indiquée par l'accord de Bonn mais deviendraient une distorsion grandissante des objectifs de Kyoto. Par ailleurs, le MDP en serait limité de manière importante - pourquoi un pays investirait-il dans des projets MDP quand il pourrait simplement s'octroyer des crédits puits

—suite p.2, col 2&3—

Mentez, mentez...

Le protocole de Kyoto est basé sur une faiblesse fondamentale, l'amalgame des puits de carbone et des émissions fossiles. Maintenant, les puits de carbone sont dans le texte, dans les débats, dans la discussion, mélangés aux émissions fossiles. Cette approche « panier » nous vaut maintenant et pour longtemps la crainte que la protection du climat se fasse au détriment de l'environnement et des populations. On a additionné des choux et des carottes, des données de nature différente, de chronologie différente, sans regarder les conséquences.

Kyoto 1997. On se souviendra qu'à Kyoto, dans la salle des ministres de l'UE, une longue joute oratoire a opposé un expert des ONG avec le représentant forestier français. Aucun doute n'était permis, nous expliquait ce délégué. La précision de mesure sur les puits de carbone pourra être similaire à celle des émissions dues aux fossiles. Aux arguments expérimentaux de l'ONG, le délégué répondait que ses collègues lui avaient affirmé que cette précision était possible et autres arguments d'autorité.

Marrakech 2001. Les délégués forestiers du même pays expliquent devant les ONG médusées qu'il sera impossible de donner aux activités 3.3 ou 3.4 une précision équivalente à la mesure des émissions fossiles. « Il faudrait pour cela mettre dix pour cent de la population

—suite p.3, bas col. 1&2—



Avertissement

Les textes de cette édition en français ne sont pas identiques à ceux de ECO en édition anglaise. Ces deux éditions complémentaires sont l'émanation du Réseau Action Climat (CAN).

Les critères d'éligibilité aux mécanismes incitent les parties à adopter le régime d'observance et à faire des rapports précis sur leurs émissions et séquestrations. Ces deux éléments sont importants pour un fonctionnement crédible du protocole. Ils sont en particulier essentiels pour que le marché du carbone fonctionne de manière économiquement efficace et surtout sans mettre en danger encore plus l'intégrité environnementale du protocole.

En effet, à moins que les Parties ne soient liées aux procédures et mécanismes d'observance, le secteur privé n'aura pas confiance dans les mécanismes de Kyoto. Sans régime d'observance contraignant, le prix effectif du carbone sera nul. Par exemple, considérons le choix entre acheter des permis et ne pas respecter ses engagements. Si cette dernière option n'entraîne pas de sanction ou de pénalité, elle sera toujours choisie. Cela est largement reconnu par les gouvernements qui mettent en place des systèmes domestiques (programme Acide rain aux Etats-Unis, ETS britannique, projet de directive européenne, etc.) et par les participants privés.

L'importance de rapports précis et cohérents (les critères d'éligibilité f et g) est égale-

ment reconnue par les gouvernements, entreprises et ONG. Si les parties n'établissent pas de rapports sur les sources et les puits sur la même base, alors les acheteurs, vendeurs, courtiers et investisseurs feront face à une incertitude considérable. Cela va accroître les coûts de transaction et le risque que des unités dont, par la suite, on découvrira qu'elles ne correspondent pas à de réelles réductions d'émissions, soient transférées. Tout aussi important, si les parties ne sont pas obligées d'établir des rapports précis sur leurs puits avant d'entrer sur le marché, il est très probable que les crédits au titre de ces puits seront blanchis par la mise en œuvre conjointe avant d'avoir fait l'objet d'une vérification précise. Le texte de compromis proposé dans le groupe de négociation va résoudre ce problème si et seulement si, les parties sont obligées d'établir des rapports sur leurs puits chaque année, soit si la première partie du paragraphe 5 du texte sur l'article 7.1 est conservée et la proposition du Canada (contenue entre crochets dans la deuxième moitié du même paragraphe) supprimée.

Les autres critères – tout aussi importants – ont déjà fait l'objet d'un accord et ne seront donc probablement pas changés.

La réserve de période d'engagement (RPE) est la seule, quoiqu'imparfaite, solution permettant de répondre au problème de la survente. Les Parties qui pratiquent une survente de leurs quotas - y compris ceux dont elles ont besoin pour couvrir leurs émissions au cours de la période d'engagement - ont deux options : soit elles choisissent de quitter le Protocole, soit elles échappent aux règles de mise en conformité, et par là inondent le marché de crédits qui ne correspondent à aucune réduction réelle. De ce fait, il est essentiel qu'une réserve de 90% des quotas soit obligatoire pour chaque Partie.

Cette réserve ne doit pas être transférée tant que la Partie n'a pas démontré qu'elle a réduit ses émissions de manière suffisante pour les libérer (pas avant la fin de la période de grâce). Le registre de transaction doit signaler tout transfert ayant lieu alors qu'une Partie ne maintient pas sa RPE au niveau requis, ou que ce transfert provoque une réduction de la RPE sous ce niveau, et permettre ainsi de bloquer ce genre de transferts, comme l'indique le paragraphe 8 de l'Annexe à la Décision sur l'échange de permis d'émissions. Ce paragraphe doit être conservé tel quel dans le texte du Président.

La boîte de Pandore

L'infâme Annexe Z a fixé des plafonds sur les activités au titre de l'Article 3.4 pour les pays de l'Annexe I - jouer avec ces chiffres en faveur de certains pays fut probablement le prix à payer pour obtenir un accord à Bonn. Ayant reçu de loin la plus large allocation, 17.63 MtC, la Russie continue à affirmer qu'elle devrait plutôt recevoir 33MtC. Pour rappel, l'approche de base permettant de calculer les puits en Russie consiste à estimer la masse d'un seul arbre et la multiplier par le nombre d'arbres présents sur le sol russe - pas exactement le genre de science qui permet à un pays d'argumenter avec autorité. De plus, la Russie regorge d'air chaud, et ne peut mériter la clémence sans fondements que le Japon et le Canada ont reçu via leur très généreuse allocation de puits.

Ouvrir l'Annexe pour y coller de vagues rustines nous conduirait sur la pente glissante des réclamations de tous et des autres, risquant de bloquer les discussions. Prenez-la telle qu'elle est - la chose tout entière est douteuse -, approuvez le paquet, et attendez les procédures appropriées avant de revisiter l'Annexe Z.



–Pas de puits (suite)–

(«bankables»), y compris ceux issus du business as usual ? Par ailleurs, ceci rendrait plus difficile l'inclusion de nouveaux pays dans la seconde période d'engagement. En effet, les nouvelles Parties - y compris les Etats-Unis, quand ils seront convaincus de revenir dans le jeu - devront négocier de nouveaux objectifs sur un terrain occupé par les «anciennes» Parties de l'Annexe I s'affairant à amasser des crédits puits mis en réserve («banked»). Un tel état des choses serait peu encourageant pour des pays qui seraient alors invités à s'impliquer dans un accord conçu pour avantager les autres.

Ces problèmes sont réellement très sérieux - l'élimination des incitations à de réelles réductions d'émissions, une limitation importante du MDP, et la vie rendue plus dure aux pays qui voudront s'engager à des objectifs dans le futur. Cela exige une solution également très sérieuse. Le G77-Chine et l'UE tâtonnent tous deux sur le sujet. La suggestion du G77 relative à la nouvelle unité (le RMU) va aider à identifier l'enjeu, mais éviter le banking de ces unités est un problème complexe. On a besoin d'une règle spécifique qui permette d'éviter que ces RMUs soient permutés avec des AAUs transférables d'une période à une autre. Avec un système basé sur des principes précis et con-

séquents, il devrait néanmoins être possible de trouver une solution opérante.

Pour les raisons exposées ci-dessus, le Groupe de l'Ombrelle devrait aujourd'hui accueillir favorablement un tel amendement. Dans tous les cas, il devrait au moins pouvoir l'accepter. Pour le G77-Chine, les avantages à éviter le banking des puits sont clairs. L'UE doit quant à elle soutenir cette position si elle veut que son crédit environnemental reste intact. Il s'agit de choisir la solution qui donne les meilleurs résultats pour le climat, pour l'intégrité du Protocole et pour les intérêts des pays en développement. Aucun bloc ne devrait prendre le Protocole en otage alors que nous sommes si près de clore l'accord de Bonn. On devrait donc finalement réussir à éviter le banking.

Ont participé à ce numéro : Jason Anderson, Antoine Bonduelle, Rob Bradley, Moussa Kola Cissé, Fatima Denton, Fabrice Flipo, Raphaëlle Gauthier, Arturo Madera, Philippe Quirion, Johanne Ruyssen, Edouard Toulouse, Stephan Vis et Giulio Forever Volpi.

Eco est disponible en format PDF sur www.rac-f.org
Contact J. Ruyssen : ca.primevere@wanadoo.fr

La valse à mille temps des PAMs

Elles ont fait leurs trois petits tours et elles sont reparties. Elles sont condamnées à jouer chaque fois la même comédie caricaturale, en forme moderne de la vertu outragée.

Elles, ce sont les invitées obligées de la convention : les Politiques et mesures (PAMs en anglais). Pourrait-on aborder la question des changements climatiques sans les convier ? Non, bien sûr, mais au delà de la politesse forcée que leur montre la CCNUCC, c'est d'une véritable histoire d'amour vache qu'il s'agit : on leur réserve toujours la portion congrue. On les maltraite, on les méprise.

Cette malédiction, c'est celle qu'ont prononcée quelques Parties qui ne souhaitent pas les voir mettre leurs nez dans leurs pétrodollars ; c'est celle qu'ont prononcée aussi des Parties soi-disant vertueuses qui veulent continuer à croire que le processus d'engagement quantifié suffira par contrecoup à imposer les mesures nécessaires...

Après dix ans de piétinement, que leur reste-t-il des miettes du festin ? Un peu de considération empoisonnée – deux articles du protocole

de Kyoto ne consacrent-ils pas leurs « effets négatifs » ? – et deux séminaires à Copenhague... C'est sympathique, mais c'est un peu maigre.

Le disque est rayé. La même phrase s'est jouée en plénière au SBSTA, mardi après-midi. Le texte de compromis proposé par le Président a fini par être adopté tel quel après de belles tergiversations et diverses propositions de modifications. N'y cherchez pas le point révolutionnaire majeur qui aurait justifié de si longues discussions : il n'y en a pas. Avec un peu de chance, on pourra conclure au SBSTA 16 ou à COP8 la tenue d'un troisième séminaire. Génial.

Pendant ce temps, personne ne pose la question du bridage des moteurs de voiture, celle des actions à prendre au niveau international pour encadrer la croissance du transport aérien ou celle de la coopération effective pour une mise en œuvre, même sur une base optionnelle, de politiques communes. Dommage. Espérons que les Parties auront le courage de relancer ce genre de débat après COP7, lorsque les autres problèmes seront réglés... n'en doutons point !

Le Mécanisme de Développement de Bush

Dans le brouhaha des dernières négociations de Bonn, le Canada avait eu le temps de lancer une proposition pour le moins saugrenue : si un pays exporte de l'énergie plus « propre » vers un autre pays, alors pourquoi ne pas offrir à l'exportateur des crédits d'émissions ? Et pour le Canada, le client serait tout trouvé : les Etats-Unis - dont une bonne part de l'électricité est produite à partir de charbon.

En clair, le Canada obtiendrait des crédits d'émissions en vendant de l'électricité hydroélectrique, voire nucléaire à son voisin. Avec une politique de « développement » aussi généreuse, le Canada gagnerait ainsi suffisamment de crédits pour remplir un tiers de ses engagements... Bien que cette idée n'ait pas reçu le tampon officiel de la CCNUCC, un atelier a eu lieu en octobre dernier pour analyser ce nouveau mécanisme. Et sur sa lancée, le Canada vient d'obtenir à Marrakech l'organisation d'un nouvel atelier, toujours

sur cette proposition.

Certaines Parties (comme le Niger ou l'Arabie Saoudite), qui sont passées du silence au soutien implicite, ont sans doute compris l'intérêt d'une telle échappatoire : l'OPEP pourrait par exemple valoriser doublement ses ventes de gaz naturel, le Japon pourrait imaginer de gagner des crédits grâce à l'exportation de voitures hybrides, etc. Bref, une grande foire à l'exportation « propre » pourrait voir le jour et engranger une quantité astronomique de nouveaux crédits, ce qui viderait le protocole de toute substance. En apprenant les décisions de Bush de s'extirper du Protocole et de construire 1600 centrales sur le sol américain - qui feront croître les émissions des USA de 50% par rapport à 1990 - certaines Parties n'auraient-elles pas perdu la tête devant une telle manne de CO₂ perdu ? Préparez-vous donc aux « tonnes Bush », le nouvel « air chaud » en provenance du grand ouest.

–Mentez, mentez...(suite)–

française au travail pour mesurer les arbres ». Pour le Sud et donc le MDP, c'est encore plus cynique, puisque les mesures par satellite et leur traitement « coûteront trop cher » et que l'on procèdera par sondage.

Cette histoire concerne la France, un pays exemplaire dans la persistance de ses Corps d'Etat ; mais d'autres pays ont subi l'arrogance

de leur forestiers. C'est pourquoi les ONG se souviendront longtemps du « Grand Mensonge des Forestiers ® » dont elles ont été les témoins.

Les ONG salueront un accord, s'il se produit à Marrakech sur des bases acceptables. Ils salueront les premiers pas hésitants d'un Protocole qui se cherche. Mais ils auront du mal, à l'avenir, à faire confiance à certains de leurs représentants.

Faire du ciel le plus bel ennemi de la terre !

Avec les nombreux échappatoires que produisent les négociations au fil des ans, on peut craindre de ne pas voir avant longtemps les engagements de Kyoto traduits en réductions effectives des émissions domestiques des pays développés. Mais il y a pire : les émissions de l'aviation civile internationale. Celles-là n'ont même pas été adoucies à Kyoto. Elles ne sont même pas comprises dans les engagements de réduction des Parties !

Renvoyées vers l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), elles y seront gardées bien au chaud par les grands défenseurs du développement du transport aérien qui y siègent. Et au vu des conclusions du SBSTA mardi dernier, on réalise qu'on est pas prêt de traiter efficacement de ce problème : on ne dit pas un mot par exemple sur l'allocation de ces émissions aux engagements nationaux, ce qui paraît bien le minimum pour avancer.

Et pourtant, les émissions du transport aérien représentaient 3,5% du total des émissions mondiales en 1990 et elles auront vraisemblablement doublé en 2010 : on aura donc l'équivalent de l'effort de la première période d'engagement de Kyoto contrebalancé par la seule croissance du trafic aérien ! Pire : les émissions pourraient être décuplées (au sens propre) en 2050. Ce serait alors jusqu'à six fois le niveau des réductions prévues pour la première période d'engagement, généralisés aux PED, qu'il faudrait réaliser pour compenser la seule glotonnerie de ce secteur.

Une déprimante perspective, que la récente décision du gouvernement français de construire un nouvel aéroport rend, hélas, encore plus crédible.

Ibrahim

Ibrahim fait irruption dans le ECO français. Il avait pourtant failli se perdre dans la jungle des discussions sur les puits et la façon de les compter. Emu et aillant pris en compte son appel au secours sur le georeferencing (voir ECO du 4 novembre) un délégué belge lui a d'ailleurs suggéré de retirer le fossile du jour attribué précédemment à l'Europe pour ses prises de position la semaine dernière. Malheureusement, il n'existe pas encore de fossile du jour temporaire ou colombien (TCER). Ibrahim pourrait tout de même envisager de créer une nouvelle unité assurant la permanence de ces fossiles et éventuellement de faire du banking pour COP8.

A l'écoute de votre peuple

Lettre à Mesdames et Messieurs les Ministres africains

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Votre réunion de Nairobi a été l'occasion de réitérer votre attachement profond à l'intégrité environnementale du continent et à son développement durable conformément à vos engagements à Rio en 1992. Cette convention globalisante demeure à plus d'un titre en synergie avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement tels que la désertification, la biodiversité. Aussi vous appréciez mieux que quiconque, les impacts néfastes des changements climatiques sur les populations et les ressources naturelles du continent. Le 3^{ème} rapport d'évaluation du GIEC est là pour attester de la gravité de la situation et déjà l'Afrique du Mozambique, l'Afrique du Sahel pleurent leurs victimes des inondations et de la sécheresse, et les populations du Bénin, du Saloum au Sénégal sont en quête d'abris face à l'élévation du niveau de la mer.

Aujourd'hui, les questions essentielles pour l'Afrique à savoir l'équité et le développement durable sont à peine abordées par les pays industrialisés. Les intérêts égoïstes qui émergent dans les négociations ne vont-ils pas à contre courant des fondements de cette convention basée sur la solidarité internationale, l'équité, la sauvegarde de notre planète et celle de nos enfants, mettant ainsi en péril l'humanité entière.

Pour coller aux aspirations de l'Afrique, votre participation à la COP7 devra offrir l'occasion de lancer un message fort non seulement pour le respect de la Convention et les engagements souscrits dans l'accord de Bonn mais aussi sur une ratification et une mise en œuvre rapides et effectives de la Convention et du PK. Les populations africaines souffrent beaucoup des problèmes quotidiens tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les conflits interethniques et bien d'autres maux. Aujourd'hui, il vous incombe de prendre des décisions qui n'iront pas à l'encontre des besoins de nos populations. A ce titre, le fonds des PMA et le fonds d'adaptation constituent des priorités pour s'engager concrètement vers la réalisation de projets d'adaptation en vue de la survie de nos populations. La réalité actuelle des négociations montre que ces fonds n'existent que sur papier et que les engagements financiers restent très dérisoires par rapport aux besoins. Indiscutablement, les blocages constatés au niveau de l'établissement du groupe des experts incluant ceux des PMA montrent la volonté des Parties de l'annexe I de retarder le processus de préparation et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation. Il est légitime au nom des engagements des Parties de l'annexe I d'allouer des ressources additionnelles et suffisantes pour prendre en charge les besoins et préoccupations spécifiques des pays en développements face aux impacts néfastes des changements climatiques. La mise en œuvre de projets d'adaptation n'est nullement assujettie au Protocole de Kyoto et contribue fortement à l'atteinte de nos objectifs de développement. Elle devra se traduire par le renforcement des capacités et un transfert de technologies adaptées à notre environnement socio-économique.

Sur cette question centrale de renforcement des capacités, il n'est pas besoin de vous rappeler que pour des raisons d'équité, notre participation et notre contribution à la lutte contre les changements climatiques est fonction de l'efficacité de nos institutions, les compétences de nos ressources humaines et la participation effective des acteurs sociaux et économiques. Même s'il existe une convergence de points de vue au niveau des négociations, il reste que la mise en œuvre efficace des actions de renforcement des capacités prennent en compte nos besoins et s'appuient sur les compétences existantes dans nos pays. La coordination des initiatives diverses s'impose et la mobilisation des ressources additionnelles et adéquates demeure une condition sine qua non pour s'inscrire dans la durabilité.

Les projets d'adaptation pourraient déjà servir de base à un processus d'apprentissage et intégrer l'approche participative. Ils devront se traduire par la disponibilité et l'accès à des technologies propres, notamment des technologies d'adaptation axées sur la régénération de nos sols dégradés, la protection de nos côtes, les systèmes de prévention et d'alerte, le développement de variétés culturales résistantes aux paramètres climatiques pour ne citer que celles-ci. La mise en place de conditions douces de transfert de ces technologies et leur maîtrise dans le cadre d'un renforcement de nos capacités restent primordiales.

Nous n'insisterons jamais assez sur la participation publique à l'ensemble des actions initiées dans le cadre de cette Convention. La majorité silencieuse mais consciente des enjeux des causes que vous défendez attend de vous de lui montrer la place que vous lui réservez pour plus de transparence et d'équité. Qu'il s'agisse des projets d'adaptation, des projets de MDP, des procédures d'observance et des instances des mécanismes, notamment le Conseil exécutif du MDP. Il est regrettable de constater que ce sont les pays dits de démocratie avancée qui n'adhèrent pas à cette obligation de contrôle populaire de leurs actions. Les Parties Annexe I sont, elles, assez frileuses face à leur opinion publique. Exiger la participation publique ne pourrait que contribuer à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention.

Les négociations sur les mécanismes de flexibilité, en particulier le MDP piétinent sur des questions d'éligibilité à l'utilisation des mécanismes. Sur cette question centrale, il est important de prendre en compte la situation particulière des pays africains et les handicaps liés à leur compétitivité sur un marché libre des émissions. Un MDP multilatéral permettrait d'assurer une meilleure équité dans la répartition des projets.

Certes, le développement durable reste votre préoccupation majeure et le Sommet de Johannesburg permettra d'évaluer la contribution réelle de la Convention Climat. Les énergies nouvelles et renouvelables comme sources d'énergie pour le développement durable constituent une alternative alléchante. Toutefois, il ne faudrait pas perdre de vue que nos communautés locales ont surtout besoin de services énergétiques susceptibles d'améliorer leur productivité, de générer des revenus et d'améliorer leurs conditions de vie afin de les sortir du cycle pernicieux de la pauvreté

Considérations distinguées.

CAN Africa